

INFORMATION !

L'utilisation du feu vert clignotant sur les dépanneuses

Vous avez peut-être entendu parler de la nouvelle réglementation qui autorise désormais les propriétaires de dépanneuses à installer des feux Verts clignotants.

Zone Technologie recevra sous peu deux modèles qui respectent les dimensions et certifications approuvées.



MSPrime "Mini" Bi-Color 6 DEL
Code de produit# 22908Z



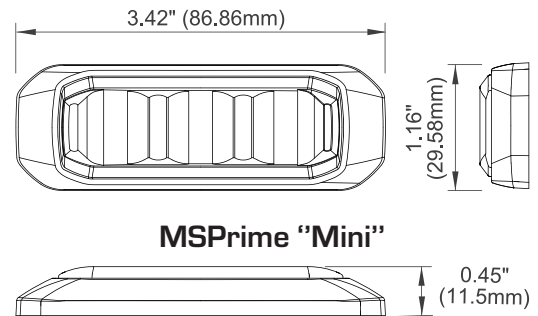
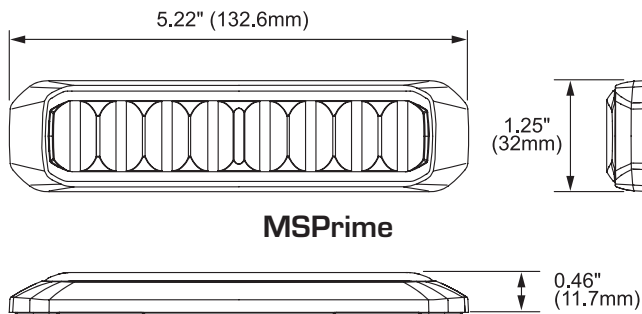
MSPrime Bi-Color 16 DEL
Code de produit# 21908Z

Les deux versions offriront la possibilité de clignoter complètement Ambre ou complètement Vert.

C'est deux fonctions distinctes permettront de pouvoir utiliser ces nouveaux feux sur votre dépanneuse en tout temps, peu importe l'intervention.

Vous pourrez même alterner du Ambre au Vert lors de la même séquence de clignotement.





Quelques points à retenir sur cette nouvelle réglementation

- Les feux Verts clignotants doivent être actionnés seulement lorsque la dépanneuse est requise par un service d'urgence.
- Lorsque les feux Verts clignotants sont actionnés et que les circonstances l'exigent, les conductrices et conducteurs ont la possibilité de circuler sur l'accotement ou de s'immobiliser à tout endroit jugé approprié.
- Un maximum de 8 feux Verts clignotants peuvent être installés sur la dépanneuse au total.
- Un maximum de 3 feux Verts clignotants peuvent être installés par côté (avant, arrière, côté gauche & côté droit).
- Lorsque 2 ou 3 feux Verts sont visibles de l'avant, de l'arrière ou de l'un des 2 côtés de la dépanneuse, la dimension maximale de chacun de ces feux, excluant leur système de fixation, est de 158 mm pour la Largeur, 61 mm pour la Hauteur et 185 mm pour la Profondeur.
- Peu importe du côté que l'on regarde la dépanneuse (lors d'un appel d'urgence) la couleur Verte ne doit pas dominer le champ de vision, la couleur Ambre doit rester la couleur prédominante en tout temps.



[Code de la sécurité routière PDF \(Gouvernement du Québec\) Voir PDF](#)

N'attendez pas trop pour commander car les quantités sont limitées !